

**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
02/02/2016

DATE D'AFFICHAGE
02/02/2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille seize

Le 9 février à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
(adjoints)

Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET - BOURGOUGNON
(conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à
M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Objet : dcm n°1/16

Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, nom compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé –dépenses d'investissement 2015 = 781 000 € (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal,

D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Programme	Libellé	Objet	Montant
139/2315	Voirie	Travaux voirie	100.000 €
141/2184/21578	Acquisition matériel-mobilier	Jeux et mobilier urbain	10.000 €
148/21316	Columbarium	Achat bloc columbarium	10.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Adopte à la majorité cet engagement de dépenses.


Dit que les crédits seront repris au budget primitif 2016.

Pour extrait conforme.

Le Maire



**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le 
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM22016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/02/2016

DATE D'AFFICHAGE

02/02/2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille seize

Le 9 février à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE (adjoints)

Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA – BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Convocation envoyée le 02/00/2016 aux Conseillers Municipaux

Objet : dcm n°2/16
Bâtiment industriel-
Remboursement de
caution bancaire-
Prévisions de crédits.

Vu le budget du bâtiment industriel,

Considérant le départ de locataires et la nécessité de procéder au remboursement de cautions bancaires,

Considérant le manque de crédits à l'article 165 correspondant,

Monsieur le Maire ;

Propose de l'autoriser à procéder aux remboursements des cautions bancaires aux locataires suivants :

- GIE
- Préventionniste
- Préventionniste Solution

Soit un besoin de 5062 € et un complément budgétaire de 3260 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le / /
Reçu le / / en sous préfecture de VICHY
Publié ou notifié le / /




MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 24/02/2016
Reçu en préfecture le 24/02/2016
Affiché le 
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM32016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS **Étaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
(adjoints)
Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUNON (conseillers
municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M.
MINARD-M. BOURGOUNON à Mme BULIDON.
Convocation envoyée le 2/02/2016 aux Conseillers Municipaux

Objet : Dcm n°3/16
Contrat de location
de véhicules.

Monsieur le maire rappelle qu'un contrat de location de véhicules, était intervenu en 2010 pour une durée de cinq années. Le contrat expirant il a été procédé à une nouvelle consultation.

Considérant les nouvelles propositions communiquées pour chaque véhicule.

Monsieur le Maire propose :

- de retenir les propositions de la société MARTENAT NORD
AUVERGNE/SBVS

- d'approuver le principe des contrats suivants :

IVECO DAILY Benne
Durée de la location : 60 mois
Loyer mensuel : 517, 00 € HT

OPEL MOVANO Fourgon
Durée de la location : 60 mois
Loyer mensuel : 343,00 € HT

- de l'autoriser à signer les contrats correspondants,

- dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;


APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Transmis le 28/02/2016
Reçu le 24/02/2016
Publié ou notifié le 24/02/2016
Maire Sous-Préfecture de VICHY


DANIEL MONTAGNE

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le 
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM42016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/02/2016

DATE D'AFFICHAGE

02/02/2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille seize

Le 9 février à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE (adjoints)

Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Convocation envoyée le 2/02/2016 aux Conseillers Municipaux

Objet : Dcm n°4/16

Enseignement musical à l'école –Convention avec VVA.

Participation avec VVA.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des interventions musicales dans les écoles, une participation financière est accordée par VVA.

Considérant le projet de convention communiqué par la communauté d'agglomération faisant apparaître les éléments suivants :

Nombre forfaitaire de classes aidées : 3

Heures par classe : 10

Nombre total d'heures : 30

Coût Horaire : 40 €

Montant de la participation : 1200 €

Monsieur le Maire propose :

-D'approuver le principe de la convention.

-De l'autoriser à signer la convention avec VVA.

-Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 18/02/2016
Reçu le 18/02/2016 en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 18/02/2016




M. MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le 
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM52016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **CONSEILLERS** **Etaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
En exercice : 23 (adjoints)
Présents : 20 Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
Votants : 23 GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers
municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M. MINARD-
M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.
Convocation envoyée le 2/02/2016 aux Conseillers Municipaux

Objet : dcm n° 5/16

« Atelier musical et Anglais». Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre
Convention de mise à des ateliers périscolaires il convient de mettre à disposition Melle
disposition. Sophie TARASCHINI. Cette intervenante est chargée de dispenser des
cours d'initiation musical et d'anglais.

Elle exerce son activité sur une base de 3 heures par semaine pour
l'année scolaire 2015-2016.

A cet égard il présente la convention qui se terminera le 5/7/2016, le
coût horaire est fixé à 27 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité; le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à passer avec Melle Sophie
TARASCHINI.

AUTORISE le maire à la signer.

DIT que les crédits sont inscrits au budget en cours.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le / /
Reçu le / / en sous préfecture de VICHY
Publié ou notifié le / /



Le Maire
Patrick MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM52016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02/02/2016

DATE D'AFFICHAGE
02/02/2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille seize

Le 9 février à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE (adjoints)

Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Convocation envoyée le 2/2/2016 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°6/16

Redevance d'occupation pour chantiers provisoires sur des ouvrages de transport d'électricité et de gaz (ROPDP).

Vu la loi n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime de redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public sur les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport d'énergie électrique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

- que cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.

- que la recette de la ROPDP électricité sera perçue par le SDE 03 et reversée à la commune au même titre que la RODP électricité.

- que la RODP et ROPDP gaz seront quant à elles perçues directement par la commune dans le sens où la compétence gaz n'a pas été transférée au SDE 03.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 18/02/2016
Reçu le 18/02/2016 en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 18/02/2016



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS **Étaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
(adjoints)
Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.
Convocation envoyée le 2/2/2016 aux Conseillers Municipaux

Objet : Dcm n°7/16
Indemnités de fonctions
du maire et des adjoints.
Modifications législatives.

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et notamment l'article 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-20 et suivants,

Vu les délibérations n°32/14 et 9/15 du conseil municipal en date des 28 avril 2014 et 24 mars 2015, fixant les indemnités du maire et des adjoints,

Considérant les nouvelles dispositions introduites par la loi pré citée impliquant la fixation automatique des indemnités de fonction selon le barème prévu,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle délibération pour les communes qui auraient délibéré sur une indemnité de fonction d'un montant inférieur au barème prévu,

Monsieur le Maire propose :

- de maintenir l'indemnité du maire à un montant inférieur au barème prévu soit 41,04% de l'indice brut 1015 (indice de référence)

-de maintenir les indemnités des adjoints de la manière suivante :

- Mme CHABRIER, 1^{ère} adjointe : taux de 17,19% de l'indice brut 1015
- Autres adjoints, 15,07% de l'indice brut 1015
- De fixer l'indemnité d'un conseiller municipal délégué au taux de maximal de 6% de l'indice brut 1015

Conformément au tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le / /
Reçu le / / en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le / /




Monsieur MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février 2016 à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : Mr MONTAGNER –
CONSEILLERS Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
En exercice : 23 (adjoints)
Présents : 20 Mrs CHAMBON –PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
Votants : 23 BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers
municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mrs MEYSSAT à M.MONTAGNER – BARDET à M.MINARD-
BOURGOUGNON à Mme BULIDON
Convocation envoyée le 02/02/2016 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°08/16

**Constitution d'un groupement
de commande-Réalisation
d'un accord –cadre de
maîtrise d'oeuvre
Urbaine-Pôle de loisirs
Tourisme Abrest-StYorre**

Vu le schéma de cohérence territoriale(SCOT) de Vichy-Val d'Allier
approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 juillet 2013,
Vu le projet d'agglomération pour la période 2015-2025 approuvé
par le conseil communautaire du 18 juin 2015.
Vu le contrat d'aménagement de bourg signé avec le conseil
départemental de l'Allier et son avenant N°1

Considérant la nécessité de définir une **stratégie** d'ensemble pour
l'aménagement et le développement du secteur de Saint-Yorre à Abrest en prenant
en compte les différents enjeux, en particulier en termes de **mobilités** sous l'angle
des mobilités douces et de l'intermodalité, et l'amélioration du fonctionnement
hydromorphologique et écologique de la rivière visé par le Contrat Territorial pour
le développement durable de l'Allier alluvial porté par le conseil régional,

Considérant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier et les communes
territorialement concernées par le projet de recruter une seule et même équipe par le
biais d'un groupement de commande pour rechercher une plus grande cohérence
dans les aménagements, réduire les délais de mise en œuvre et optimiser les coûts
d'étude,

Considérant l'intérêt pour la commune de confier à Vichy Val d'Allier
d'assurer la coordination de ce groupement de commande dans le cadre de cet
accord-cadre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le principe d'adhésion de la commune d'ABREST au
groupement de commande sus-décrié.
- De l'autoriser à signer la convention de groupement ci-annexée, désignant
Vichy-Val d'Allier coordonnateur avec pour mission de signer, notifier et
exécuter l'accord-cadre et le 1^{er} marché subséquent relatif à l'étude d'ensemble et
la définition des avant-projets, la commune d'ABREST signant, notifiant et
exécutant ensuite directement les autres marchés subséquents.
- De l'autoriser à signer tous documents inhérents à cette convention.
- De procéder à l'élection d'un membre de la commission d'appel d'offres
pour siéger à la CAO ad-hoc et au jury ad-hoc
- D'inscrire les crédits correspondants aux engagements pris dans la
présente convention au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 10/02/2016
Reçu en préfecture le 10/02/2016
Affiché le 10/02/2016
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM082016-DE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- les propositions de Monsieur le Maire.

PROCÈDE À L'ÉLECTION

- à l'unanimité de monsieur Patrick MONTAGNER, afin de siéger à la commission d'appel d'offres et au jury ad hoc

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Transmis le 10 /02/16
Reçu le /02/16 en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le /02/16



Le Maire,

Patrick MONTAGNER

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS **En exercice : 23**
Présents : 20
Votants : 23

Étaient Présents : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
(adjoints)
Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers
municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M.
MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Convocation envoyée le 02/02/2016 aux Conseillers Municipaux.

Dem n°9/16

Objet : Lotissement

« Les Rivaux » Acquisition
de terrains à la SEAU dans
le cadre de l'échange avec
DOM'AULIM.

Vu la délibération n°42/15 du conseil municipal en date
du 09 décembre 2015 approuvant le principe de convention à intervenir
avec DOM'AULIM, concrétisant l'échange gratuit de terrains entre la
société et la commune.

Considérant que le protocole d'accord prévoit au profit de la
commune la propriété des terrains situés chemin des étangs, secteur de la source
« Cornélie » remis par la société DOM'AULIM.

Considérant que le protocole d'accord prévoit au profit de la société
Dom'AULIM la propriété des emprises de terrain comprenant les lots 7, 8, 9,
30, 31, 32, 33 et 34 remis par la commune

Considérant que ces terrains figurent à l'opération confiée à la SEAU

Considérant qu'il convient avant de procéder à la concrétisation de
l'échange entre DOM'AULIM et la commune, d'acquérir l'emprise
immobilière

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal ;

D'approuver le principe d'acquisition de 8 lots libres réservés à la
construction du projet DOM'AULIM, aux conditions suivantes :

- Coût du terrain à 40 € le m2 soit 78 000 € HT l'emprise
- Voirie complémentaire réalisée : 2500 € HT
- Réseaux complémentaires : 15 500 € HT

Total : 96 000 € HT soit 113 500 € TTC

De l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à cette
acquisition,

De l'autoriser à prévoir au budget communal l'ensemble des coûts et
frais liés à cette opération,


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE

Pour extrait conforme.

Le Maire,

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le 
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM102016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE **CONSEILLERS** **En exercice : 23** **Présents : 20** **Votants : 23**

Étaient Présents : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
(adjoints)
Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers
municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à
M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Convocation envoyée le 02/02/2016 aux **Conseillers Municipaux**

Objet : Dcm n°10/16
Lotissement « Les Rivaux »
Concession avec la SEAU-
Bilan au 31/12/2013.

Par délibération du 8 septembre 2006, le Conseil Municipal a désigné
la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur du
lotissement « Les Rivaux » et a approuvé la convention de concession.

Il est exposé :

Conformément à l'article 17 du cahier des charges des concessions et
l'article 5.1.1 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le
concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération
actualisé au 31/12/2014 ainsi que le compte rendu annuel d'activité.

Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en
hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée ;

- d'approuver le bilan actualisé au 31/12/2014 ainsi que le compte rendu
annuel d'activité.
- de l'autoriser à verser la participation d'un montant de 40 000 € au
titre de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le / /
Reçu le / / en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le / /



Le Maire,

Patrick MONTAGNER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille seize
02/02/2016 Le 9 février 2016 à 20 heures
DATE D’AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
02/02/2016 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : Mr MONTAGNER –
CONSEILLERS Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE
En exercice : 23 (adjoints)
Présents : 20 Mrs CHAMBON –PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-
Votants : 23 BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ -
GARRY – QUESADA -BULIDON (conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers
municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mrs MEYSSAT à M.MONTAGNER – BARDET à M.MINARD-
BOURGOUGNON à Mme BULIDON
Convocation envoyée le 02/02/2016 aux Conseillers Municipaux.

Dcm n°11/16 Objet :

**Lotissement « Les Rivaux »
Concession avec la SEAU-
Garantie d’Emprunt**

Vu les articles L2252-1 à L2252-5 et D1511-30 à 1511-35 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 septembre 2006 désignant la Société D’Equipement de l’Auvergne comme organisme aménageur du lotissement en accession « Les Rivaux » et a approuvé la concession d’aménagement

Considérant que le bilan financier actualisé au 31 décembre 2014 ne fait pas apparaître d’emprunt car la SEAU avait proposé à la collectivité de porter la trésorerie négative le temps de percevoir les prochaines cessions

Considérant le déficit conjoncturel de l’opération, il est nécessaire de mettre en place un emprunt de 400 000 € sur deux ans ; la mise en place de cet emprunt ne bouleversera pas l’équilibre global de l’opération

Considérant l’article 19 du cahier des charges de concession, et à la demande des organismes prêteurs, la commune doit accorder sa garantie d’emprunt, à hauteur de 80%

Considérant la consultation lancée par la SEAU auprès des organismes bancaires, Crédit Agricole, Caisse d’Epargne, la Poste

Considérant que seule le crédit Agricole et la Caisse d’Epargne ont remis une offre, la Poste ne souhaitant pas répondre

Considérant que la meilleure proposition reçue est celle du Crédit Agricole selon les principales caractéristiques suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 2 ans
- Remboursement : capital constant
- Taux fixe : 0,85%
- Frais de dossier : 400,00€
- Première annuité : 25/02/2017

- Mise à disposition : Immédiate
- Validité de l’offre : 02/03/2016

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le 
ID : 003-210300018-20160209-2016DCM122016-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02/02/2016

DATE D'AFFICHAGE
02/02/2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mille seize

Le 9 février à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mmes GIRAUD - CHABRIER – LAMARRE (adjoints)

Mrs CHAMBON – PEREZ – SOLET-ANGLADE-BASMADJIAN-TISON-BOCH-MINARD-VOISSIERE Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA - BULIDON (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mrs MEYSSAT – BARDET-BOURGOUGNON (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. BARDET à M. MINARD-M. BOURGOUGNON à Mme BULIDON.

Convocation envoyée le 2/02/2016 aux Conseillers Municipaux

Objet : Dcm n°12/16

Soutien du département

Aux projets des communes

Demande d'aide pour

Programme 2016 de voirie.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau programme d'aide intitulé « soutien du Département aux projets des communes », qui contient 15 dispositifs d'aides, vient d'être approuvé par le conseil départemental.

Considérant le dispositif de soutien aux travaux de voirie,

Considérant la programmation de travaux de voirie à prévoir en 2016,

Considérant l'estimation des travaux à inscrire au budget primitif 2016,

Considérant la possibilité de globaliser l'aide et doubler celle-ci,

Monsieur le Maire propose :

- de solliciter auprès du conseil départemental une aide globalisée doublée

- d'adresser les éléments constitutifs du dossier au conseil départemental

- d'inscrire les montants correspondant au budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le / /
Reçu le / / en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le / /



Le Maire

FABRICE MONTAGNER